

N° 037/COLAURSUD/2016

Objet : facturation

Madame, Monsieur,

La fusion de notre intercommunalité le 1^{er} janvier prochain, avec les deux intercommunalités de CAP LAURAGAIS et CŒUR LAURAGAIS, entraîne concrètement la dissolution de CO.LAUR.SUD et la création d'une nouvelle intercommunalité avec un nouveau nom et nouveau siège social.


De ce fait, je voudrais vous informer des points suivants concernant l'envoi des factures mensuelles :

- ✓ La facturation concernant les frais du mois d'octobre pour les différentes structures des crèches, ALAE, ALSH et MAJ que vous allez recevoir mi-novembre, sera la dernière établie sous le nom de CO.LAUR.SUD.
- ✓ Pour des raisons comptables liées, entre autres, aux manipulations complexes devant être effectuées au sein des Centres de Finances Publiques (Perception), les factures des mois de novembre, décembre 2016 et janvier 2017, ne pourront pas être éditées.

En conséquence, vous ne recevrez ces factures qu'au début de l'année 2017, à l'entête de la nouvelle intercommunalité. Nous vous conseillons donc de provisionner les sommes nécessaires, afin d'être en mesure de les régler.

Conscients du désagrément que cette situation administrative engendre, nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Président,

Christian PORTET